

de Terre-Neuve présenta, à l'ouverture même du concile, un bref qui le détachait, avec tout son diocèse, de la province de Québec, et l'évêque de Charlottown fit valoir la probabilité de la formation prochaine d'une province ecclésiastique au Golfe Saint-Laurent.

Ces deux prélats, libres de toute obligation, demandèrent cependant et obtinrent l'autorisation de rester au concile et de prendre part aux délibérations à titre d'évêques étrangers.

Les autres évêques étaient tous présents, il y avait donc NN. SS. P. F. Turgeon, archevêque de Québec, R. Gaulin, évêque de Kingston, I. Bourget, évêque de Montréal, I. E. B. Guigues, évêque de Bytown, I. M. A. de Charbonnel, évêque de Toronto, P. Phelan, coadjuteur de l'évêque de Kingston, I. C. Prince, coadjuteur de l'évêque de Montréal, C. F. Baillargeon, coadjuteur de l'archevêque de Québec, I. T. Mulloch, évêque de Terre-Neuve, B. D. McDonald, évêque de Charlottown.

Le chapitre de Montréal avait délégué comme son représentant, M. Joseph Larocque.

Au concile, l'ordre des préséances est réglé sur l'ancienneté de la consécration, et chaque évêque est assisté de théologiens et de canonistes.

Pour faciliter l'expédition du travail et procéder avec ordre, on organise des *congrégations* de plusieurs sortes, lesquelles sous des titres divers et à des degrés différents, s'occupent des questions proposées et de la rédaction des décrets.

Il y a les congrégations particulières, composées de prêtres, et présidées chacune par un évêque; les congrégations générales auxquelles assistent tous les membres du concile, et dans lesquelles les questions sont généralement discutées par les théologiens en présence des évêques; les congrégations privées formées des seuls évêques.

Les sessions sont publiques et d'une grande solennité. Tous les Pères du concile, leurs théologiens, et les autres personnages ecclésiastiques se forment en procession dans la grande salle du palais, et se rendent de là au chœur de la Métropole. Une foule compacte remplit l'Église. Un des évêques célèbre la messe, un autre donne le sermon. Puis, à un moment donné, à la suite de quelques prières indiquées par le Rituel, a lieu la proclamation des décrets déjà formulés, et chacun des évêques appelés à se prononcer répond :—*Placet*.

A la dernière session, l'Archevêque et tous les Pères signent sur l'autel les décrets du concile, et l'on chante ensuite les *acclamations*.

Au premier concile, il y eut trois sessions, les prédicateurs furent NN. SS. de Charbonnel, Mulloch, qui prêcha en Anglais, et Bourget, de pieuse mémoire, qui donna le sermon à la dernière session le 28 août.

Les vingt-deux décrets de ce concile furent portés à Rome par